



**Terreau
Paysan**

ESPACE-TEST AGRICOLE

**Vous souhaitez vous installer
en production maraîchère biologique,
venez tester votre projet en grandeur nature !**



APPEL À CANDIDATURES

pour intégrer le lieu-test permanent en maraîchage biologique
de Bonneval à Saint-Maximin-la-Sainte Baume, Var



Contexte de l'offre

En 2016, l'espace-test agricole Terreau Paysan et le Lycée agricole Provence Verte ont uni leurs énergies pour mettre en place un **lieu-test permanent** à Saint-Maximin-la-Sainte Baume afin de proposer à des personnes intéressées par la création d'une activité maraîchère en circuits courts de tester leur projet avant de décider de s'installer pour de bon.

Après un rachat de la propriété par le LEAP, le site est désormais partagé entre les activités agricoles du lycée et le test d'activité. Cette nouvelle configuration permettra une mutualisation plus forte (matériel, connaissances...) mais réduit la capacité d'accueil du lieu-test à un projet de test.

Le test d'activité consiste ainsi à **développer une activité de manière responsable et autonome**, en grandeur réelle, sur une durée limitée à 3 ans et dans un cadre qui réduit la prise de risque.

Après un changement de propriétaire, nous proposons une place de test sur le site.

Sur ce lieu-test permanent, nous mettrons ainsi à votre disposition :

- Un **cadre légal d'exercice** : n° SIRET, assurance responsabilité civile, Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) avec la coopérative Petra Patrimonia.
- Des **moyens de production** : environ 2500 m² de plein champ au démarrage avec la possibilité d'augmenter la surface si besoin, 1 000 m² environ de tunnels froids, système d'irrigation, hangar agricole, matériel de maraîchage partagé (tracteur et outils de travail du sol, houe maraîchère, semoir, petit outillage à main...).
- Un dispositif d'**accompagnement humain, administratif et technique** : ADEAR, Petra Patrimonia, Agribiovar, LEAP Provence Verte...
- Des **débouchés commerciaux** éventuels pour faciliter le démarrage : restauration collective, SCIC
- Un **réseau** de partenaires locaux pour ancrer votre projet dans le territoire.

Conditions d'admission

Dans la perspective de leur candidature, les candidat-es devront prendre en compte les éléments suivants :

- La production envisagée devra respecter le cahier des charges de l'**agriculture biologique**.
- Un **diplôme agricole et/ou une expérience** dans le domaine agricole seront demandés.
- Les débouchés commerciaux en **circuits courts** (AMAP, restauration collective, point de vente de producteurs, marchés...) seront privilégiés.
- Le lieu-test sera susceptible d'accueillir occasionnellement des élèves du Lycée agricole et des **formations techniques** courtes en maraîchage bio.
- La **collaboration avec le lycée** sera nécessaire, tant sur le plan humain que sur le partage du matériel.
- La personne en test sera accompagnée dans un « cadre souple » par le collectif de partenaires.

➔ Comment postuler ?

1. Envoyez une lettre de manifestation d'intérêt avant le **vendredi 24 novembre** :
- par courriel à terreaupaysan@gmail.com
- par courrier à *Terreau Paysan, Maison du Paysan, ZAC de la Gueiranne 83340 Le Cannet des Maures.*

2. Venez visiter le lieu-test le mercredi 29 **novembre**, l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur le projet.

ⓘ Attention, cette visite sera obligatoire pour le dépôt de votre candidature.

3. Retournez le dossier de candidature finale avant le **lundi 11 décembre** (descriptif du projet, budget prévisionnel...).

4. La sélection des candidat·te·s aura lieu le **18 décembre**.

5. L'intégration à l'espace-test se fera rapidement par la suite.

*Pour toute information concernant cette offre,
vous pouvez nous contacter au 06 37 25 04 85.*

Une action animée par l'ADEAR du Var et ses partenaires (Lycée d'Enseignement Agricole Privé Provence Verte, Agribiovar, PNR Sainte Baume, Pétra Patrimonia) réunis au sein de l'espace-test agricole Terreau Paysan.